



POLICE MUNICIPALE

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**A R R E T E**

**CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT  
BOULEVARD THIERS  
DU 21 AU 23 MARS 2007**

*EH/CB*

*APM 07/0283*

*Le Maire de la Ville de ROYAN,*

*Vu les articles L 2122-28 et L 2211-1 et suivants du Code  
Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu la demande présentée par l'entreprise EUROVIA, sise 41  
rue Ampère - 17200 ROYAN, pour le compte de la ville de  
ROYAN,*

*Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des usagers  
de la route pendant toute la durée des travaux,*

**A R R E T E**

*ARTICLE 1 : L'entreprise EUROVIA est autorisée à effectuer des travaux  
(revêtement chaussée) boulevard Thiers dans la partie comprise entre  
la Façade de Foncillon et la Rampe Torchut du 21 au 23 mars 2007.*

*ARTICLE 2 : La circulation sera perturbée et s'effectuera par demi-  
chaussée suivant la progression du chantier boulevard Thiers dans la  
partie comprise entre la Façade de Foncillon et la Rampe Torchut  
pendant toute la durée des travaux.*

*ARTICLE 3 : Le stationnement sera interdit boulevard Thiers dans la  
partie comprise entre la Façade de Foncillon et la Rampe Torchut aux  
droits du chantier, pendant toute la durée des travaux.*

*ARTICLE 4 : La pré-signalisation, la signalisation et la circulation  
seront assurées par l'entreprise et sous sa responsabilité pendant  
toute la durée des travaux, de jour comme de nuit.*

*ARTICLE 5 : Tout véhicule en infraction aux présentes dispositions  
sera poursuivi conformément aux textes et règlements en vigueur.*

*ARTICLE 6 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie,  
Monsieur le Commissaire Principal de Police, Monsieur le Commandant de  
la Communauté de Brigade de Gendarmerie et Tous Agents de la Force  
Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du  
présent arrêté.*

*Fait à ROYAN, le 14 mars 2007*

*Le Maire,  
H. LE GUEUT*

**Certifié exécutoire**  
En vertu de l'article L.2131-3  
du Code Général des Collectivités  
Territoriales  
le 19 Mars 2007

**Le Maire,  
H. LE GUEUT**